

Monsieur Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé 14 avenue Duquesne 75700 Paris

A Paris, le 28 mars 2022

Monsieur le ministre,

Nous revenons une fois encore vers vous, après avoir été reçus une première fois par votre cabinet ministériel le 4 janvier et après plusieurs échanges portant sur notre revendication d'une augmentation de la RMPP en 2022 pour tous les agents du Régime général de la Sécurité Sociale.

Nous vous rappelons notre courrier du 21 février, qui à ce jour est resté sans réponse de votre part.

Nous éviterons de réitérer toutes les raisons déjà exposées sur notre dernier courrier, qui justifient notre revendication salariale pour l'année 2022 si ce n'est que depuis le 21 février, se sont ajoutés :

- Une accélération de l'inflation, en effet, de nombreux salariés du régime général après avoir perdu 2,8% de pouvoir d'achat en 2021, vont à nouveau perdre entre 3,7% et 4,4% de pouvoir d'achat en 2022
- L'annonce de Mme Amélie de Monchalin, ministre de la Fonction Publique, du dégel du point d'indice pour tous les agents de la Fonction Publique.

Ce qui était jusqu'à présent, une ligne rouge des Pouvoirs Publics, ne l'est plus pour la Fonction Publique. Ainsi, ce qui était toujours opposé à notre demande légitime d'une mesure collective et pérenne par l'augmentation de la valeur du point, n'a plus de raison d'être pour le Régime Général.

En conséquence, lors de la nouvelle séance de négociation qui s'est tenue le 15 mars, la CFDT a indiqué à l'Ucanss qu'elle n'engagerait pas sa signature sur un accord qui n'intégrerait pas une mesure collective et pérenne pour tous les salariés de la sécurité Sociale. Et concernant, la mesure « bas salaires » proposée par accord soumis à signature le 30 mars, la CFDT a clairement rappelé sa

Fédération CFDT Protection Sociale Travail Emploi 47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

Tél: 01 56 41 51 50 Mél: federation@pste.cfdt.fr position, cela relève de la responsabilité de l'employeur de maintenir les premiers niveaux de salaires à des niveaux décents et a minima au-dessus du SMIC.

L'Ucanss a annoncé que cette séance de négociation salaires 2022 ne sera pas conclusive du fait que l'annonce du dégel du point d'indice entrainait de nouveaux échanges entre l'Ucanss/Comex et l'Etat.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de revoir votre position sur le niveau de la RMPP, afin de permettre en 2022, une augmentation de la valeur du point comme cela est désormais déjà actée pour la Fonction Publique.

Nous nous tenons également à votre disposition pour vous rencontrer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Hélène IBANEZ

Secrétaire générale de la

Spret

Fédération CFDT PSTE

Florence PUGET
Secrétaire nationale
Branche Sécurité sociale
Fédération CFDT PSTE

Fédération CFDT Protection Sociale Travail Emploi 47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

Tél: 01 56 41 51 50 Mél: federation@pste.cfdt.fr